PERMIS PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON ATLANTIQUE QUÉBEC

2015

Catégories	Conditions
PERMIS ANNUEL	* Une personne ne peut acheter ni détenir plus d'un permis annuel de pêche au saumon.
Permis délivré avec sept (7) étiquettes.	 * Une personne qui détient le permis annuel peut acheter le permis de remise à l'eau obligatoire mais non le permis d'un jour. * En cas de perte du permis, on doit acheter un autre permis pour pouvoir pêcher
153.96 \$ CAN	de nouveau.
(non-résident)	* Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis. * Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un
47.98 \$ CAN (résident du Québec)	titulaire de ce permis. * Le permis annuel expire à la fin de la saison de pêche au saumon ou lorsque toutes les étiquettes ont été utilisées.
PERMIS D'UN JOUR	* Une personne ne peut détenir plus d'un permis d'un jour pour une même journée de pêche.
Permis délivré avec une (1) étiquette.	* Une personne qui détient ou qui a détenu le permis d'un jour peut acheter les autres permis de pêche au saumon.
41.01 \$ CAN	* Au cours d'une année, une personne ne peut plus acheter de permis d'un jour lorsque la limite de prise annuelle de saumon est atteinte.
(non-résident)	* En cas de perte du permis, on doit acheter un autre permis pour pouvoir pêcher de nouveau.
20.93 \$ CAN	* Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis.
(résident du Québec)	* Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis.
	* Le permis d'un jour expire à la fin de la journée ou lorsque l'étiquette est utilisée.
PERMIS AVEC REMISE À L'EAU	* Une personne qui détient le permis de remise à l'eau obligatoire peut acheter les autres permis de pêche au saumon.
OBLIGATOIRE	 * En cas de perte du permis, on doit acheter un nouveau permis. * Le résident et le non-résident peuvent obtenir ce permis.
Aucune étiquette	* Un enfant de moins de 18 ans peut pêcher sous la supervision d'un titulaire de ce permis.
41.01 \$ CAN	* Toutes espèces de poissons capturées en vertu de ce permis doivent être
(non-résident)	remises à l'eau.
20.93 \$ CAN	* Le permis avec remise à l'eau obligatoire expire lorsque prend fin
(résident du Québec)	la saison de pêche au saumon.

NOTE: La limite de prises s'applique aux saumons gardés <u>seulement</u>.

Aucune limite pour les saumons relâchés

Le code d'éthique du pêcheur sportif recommande (2) remises à l'eau par jour de pêche.

Source : Société de Guides au Saumon, organisme voué à la mise en valeur de la ressource.